

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-sept juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de VILLERS-BOCAGE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Anne-Sophie DOMONT, Maire.

Etaient présents :

Mme OGEZ Brigitte

M. TARGIT Didier

M HERMANT Denis

Mme OSTROWSKI Aline

M. LEFEBVRE François

Mme LEGAGNEUR Mélina

M BORDET Florent

M ANSART Gérald

Mme DEBUYSSCHER Astrid

Mme DELOUBRIERE Nathalie

et Mme NIVELLE-BATAILLE Valérie (secrétaire générale)

Etaient absents excusés :

Mme FOULON Ambre (pouvoir à M. Didier TARGIT) Mme DESFORGES Valérie (pouvoir à Mme Anne-Sophie DOMONT), M L'HERMITE Joël (pouvoir à M. François LEFEBVRE) et M ALBERGE Marc (pouvoir à Mme Aline OSTROWSKI)

L'ordre du jour est le suivant :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du dernier compte-rendu
- Comptes administratifs 2019
- Comptes de gestion 2019
- Affectations des résultats
- Budgets primitifs 2020
- Avenant travaux lotissement tranche 2
- Questions diverses

L'assemblée désigne Mme Mélina LEGAGNEUR pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 29 juin 2020 est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire donne la parole à la secrétaire générale pour la présentation des CA 2019, des affectations de résultats 2019 et BP 2020.

Avant de commencer, la secrétaire générale rappelle les différents principes budgétaires

- L'annualité.
- Principe de l'unité.
- Principe de l'universalité.
- Principe de la spécialité.
- Principe de l'équilibre réel.
- La sincérité.

Comptes administratifs 2019

- Présentation des écritures du Budget principal (voir pièces annexées)

Madame le Maire sort de la séance avant les votes

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le compte administratif 2019, à 12 pour et 1 abstention.

- Présentation des écritures du budget annexe du lotissement du Petit Bois (voir pièces annexées)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le compte administratif 2019, à 12 pour et 1 abstention.

Comptes de gestion 2019

Madame le Maire rappelle que les comptes de gestion constituent la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur les comptes administratifs du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, les comptes de gestion dressés par le comptable public accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (pour 14, abstention 1) :

Approuve les comptes de gestion du budget principal et du lotissement du petit bois, du trésorier municipal pour l'exercice 2019. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Affectations des résultats

La secrétaire générale présente les propositions d'affectation des résultats suite au bilan des comptes de gestions (voir documents annexes)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le compte administratif 2019, à 14 pour et 1 abstention.

Budgets primitifs 2020

- La secrétaire générale présente le budget primitif principal (voir pièces annexées)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le budget principal 2020 à l'unanimité.

- La secrétaire générale présente le budget primitif annexe du lotissement du petit bois (voir pièces annexées)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le budget annexe du lotissement du petit bois 2020 à l'unanimité.

Avenant pour les travaux du lotissement tranche 2

Madame le maire informe qu'elle va signer (par délégation D2020.014) l'avenant de la Colas pour les travaux d'aménagement voiries et réseaux divers, quartier jardin du petit bois phase 2.

Son montant est de 11 975.96 € HT et correspond aux travaux de soutènement du trottoir d'accès au lotissement le long d'une propriété privé.

Questions diverses

- a) Monsieur ANSART demande s'il est possible d'avoir les états des emprunts en cours.
- b) Problème de facturation des cantines de juin ; certains parents n'ont pas reçu la facture-demande de vérification des pointages
- c) Arrêté concernant le barrage de la rue Neuve du 27 juillet au 17 aout à envoyer au SDIS
- d) Fin aout : prévoir un nouvel arrêté pour les travaux d'enrobés pendant deux jours.
- e) Vérification des fautes d'orthographe sur le site de la commune
- f) Chemin de Bettencourt en très mauvais état : devis urgents
- g) Problème de véhicules en stationnement de longue durée sur la voie publique, rue du Haut.
- h) Problème de stationnement également au niveau du jardin de l'église. Possibilité de limiter la durée. A voir.

La séance est levée à 22h30